

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Band: - (1976)
Heft: 7-8

Rubrik: Informations des sections = Sektionsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de sélection de ses membres et la publicité de ses activités (absence de tout rapport d'activité).

(Sur l'initiative du président central Wilfrid Moser, la SPSAS a obtenu cette année, pour les nouvelles nominations des membres de la commission, prévue pour fin 1976, un droit de présentation «indicatif».)

La réaction des artistes de la SPSAS

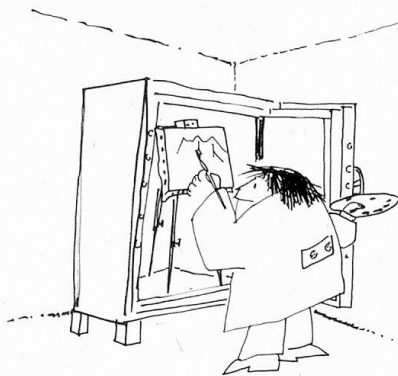
Le comité central

En collaboration avec l'Association des musiciens suisses et la Société suisse des écrivains, le comité central de la SPSAS a mis au point une réponse des artistes suisses à l'intention du Conseil fédéral. En tenant compte des remarques qui lui ont été adressées par les sections, le comité central a retenu les propositions suivantes contenues dans le Rapport Clottu (l'ordre adopté n'est pas un ordre de priorités):

1. Introduction du pourcentage de 1% pour l'animation plastique des constructions publiques
2. Aide aux personnes âgées: rente complémentaire à l'AVS pour les artistes n'atteignant pas le minimum vital
3. Ateliers: rachat de maisons anciennes
Création et aménagement d'ateliers spécialisés collectifs
4. Création d'un fonds pour artistes en difficulté
5. Création d'une caisse de prêts sans intérêts
6. Information concernant les bourses et les concours
7. Introduction de la formation artistique dans les programmes scolaires
8. Allocation d'une rente complémentaire aux artistes nécessiteux
9. Modification du mode de sélection des membres de la Commission fédérale des beaux-arts et une plus grande «transparence» de la part de cet organisme.
10. Une meilleure utilisation des mass media, comme moyen d'information, particulièrement de la télévision
11. Suppression pour les artistes de l'ICHA, voire de la future TVA
12. Subventions aux musées pour la promotion de l'art suisse (publications, expositions, acquisitions)
13. Institution d'une «année sabbatique»
14. Subvention à la revue ART SUISSE
15. Facilités douanières

Les sections

A l'issue de l'Assemblée des délégués du juin 1976, le chapitre du Rapport



Stipendium

Clottu consacré aux arts plastiques fut remis à tous les présidents de section, avec prière de le faire circuler au sein de la section et d'en discuter. Etant donné que nous n'avons reçu aucune réponse des sections romandes et tessinoises, nous renvoyons au texte allemand, où nous publions de larges extraits des réponses des sections allemandes.

Conclusion

Comme nous l'avons remarqué au début de cet article, si une partie seulement des recommandations et propositions contenues dans le Rapport Clottu était réalisée, la vie culturelle suisse pourrait enfin s'épanouir librement. Mais toutes ces suggestions ne risquent-elles pas de se perdre dans un lourd appareil administratif, comme se le demande *Toni Lienhard* dans un article paru dans le *Tages-Anzeiger* le 25.2.76, dès la parution du rapport?: «Que Berne ait donné le coup d'envoi d'une politique culturelle est louable. Malheureusement, cet élan a été étouffé dans le cercle des bureaucraties de la culture. Sortir de cette situation et commencer vraiment à faire quelque chose pour les artistes, en leur donnant quelque chose à faire, au lieu de discourir sur ce qu'ils font: une telle initiative n'est pas encore pour demain.»

Illustrations: Kurt von Ballmoos

¹ Extrait de «Kultur und Kulturbürokratie» par T. Grütter, paru dans «Kunst und Frau», no 130, septembre 1976

² «Eléments pour une politique culturelle en Suisse», p. 119

³ id., p. 121

⁴ id., pp. 121, 122

Informations des sections

Genève

Exposition – Concours d'Estampes La Sarraz

Après une discussion amicale, des modifications importantes ont été acceptées par les organisateurs, et nous pouvons recommander aux artistes romands de participer à cette manifestation.

Demandez la documentation à l'adresse suivante:

Jean-Marie Pilet, 19 avenue Floréal,
1006 Lausanne

L'art et l'artiste sont-ils nécessaires?

Sous ce titre vient de paraître un numéro spécial publié par le «Cartel des sociétés d'artistes et d'artisans d'art de Genève (CARAR).

Le CARAR est le Cartel des Sociétés d'Artistes et d'Artisans d'Art de GENÈVE. Il regroupe 6 sociétés d'artistes.

La SPSAS rassemble la plupart des artistes professionnels. Notre société est un stimulant important dans les différentes démarches entreprises depuis 9 ans par le CARAR.

On peut diviser son activité comme suite:

1. Une échange régulière d'informations avec les autorités.
2. Une action constante pour la restauration de lieux d'exposition pour les artistes genevois dans plusieurs secteurs.
 - a) Musée Rath (qui va être incessamment inauguré dans sa nouvelle formule).
 - b) Exposition bisannuelle au foyer du Grand Théâtre.
 - c) Exposition annuelle itinérante dans les communes.
 - d) Une action en cours pour pouvoir utiliser les Halles-de-l'Isle comme lieu polyvalent.
 - e) Vente régulière d'estampes d'artistes genevois au Musée Rath.
3. Une action de longue haleine pour trouver de meilleures conditions de travail pour l'artiste.
 - a) par une information auprès des autorités des besoins des artistes.
 - b) par une étude sous forme de séminaires successifs.

Le premier séminaire a eu trait à des aspects théoriques qui servent de base idéologique à la suite de nos travaux.

Le deuxième séminaire nous a permis de voir plus clairement le problè-

me de l'information par les journaux, Radio, TV.

Le résultat de ces deux premiers séminaires est consigné dans le bulletin d'information no 2 du CARAR.

Le troisième séminaire (mai 77) sera consacré à l'étude de la répartition financière pour les arts plastiques à travers divers organismes. Des éléments techniques seront étudiés en particulier. Ces règlements des différents fonds de décoration, et en particulier le rôle et la coordination des différentes commissions.

Tous ces travaux doivent intéresser d'autres sections en Suisse et nous sommes persuadés que nos travaux seront utiles à d'autres. Le Rapport Clottu démontre que nous sommes au cœur du problème de la création artistique en Suisse.

Antoine Meyer

Ce numéro spécial, publié en langue française, peut-être obtenu au prix de Frs. 4.- à l'adresse suivante:
*CARAR, Mme Annette Matile,
8 rue d'Italie, 1204 Genève*

Extrait du texte du numéro spécial qui se divise en plusieurs chapitres intitulés «Histoire», «Présentation», «Situation», etc.

A) Diagnostic

1. Situation

Si Genève a favorisé la musique dans le cadre de l'interprétation, les arts plastiques sont nettement défavorisés.

Pourtant les arts plastiques ou visuels bénéficient à Genève d'une Académie des Beaux-Arts, de renommée internationale, et la seule en Suisse, fondée par Ferdinand Hodler. Cette école a formé depuis des années de nombreux artistes et spécialistes dans l'enseignement de la création artistique.

Paradoxalement, il existe un fossé qui va en s'élargissant entre les artistes et le public. Les transformations dans le cadre de vie, transformations auxquelles l'artiste n'est pas associé, n'y sont pas étrangères. D'autre part, le peu de valeur accordé à la création plastique dans l'enseignement explique le manque de formation de la population. Le public ne sait même plus qu'il lui manque un aspect essentiel de la culture, de sa culture. L'avis des artistes n'a plus de poids et chacun s'improvise juge de la beauté en fonction de considérations financières, politiques, morales ou d'opportunité, en oubliant que la *garantie fondamentale d'une vie culturelle authentique est la sensibilité artistique*.

Quand cette sensibilité vient à manquer, il n'est plus possible d'intégrer une culture authentique, et surtout pas

de l'extérieur. S'il existe encore des possibilités de recréer une culture authentique, c'est en la vivant par le dedans, c'est-à-dire par une pratique, une expérimentation au sein même de la population.

Les droits. Les droits auxquels l'artiste peut prétendre conditionnent aujourd'hui son existence en tant qu'artiste. En effet, l'artiste qui n'est pas «arrivé» n'est absolument pas considéré et l'est d'autant moins qu'il ne gagne même pas sa vie «convenablement». L'artiste a droit au temps, droit au temps «inutile» qui permet la recherche, l'erreur, le temps qui convient à son rythme de travail. L'artiste a droit à l'espace. (Le problème actuel du logement démultiplie le problème de l'atelier.) Tant d'artistes doivent travailler dans des conditions de fortune inacceptables parce qu'ils ne peuvent se payer un atelier adapté à leur art. La peinture, la sculpture, la fresque, la mosaïque, le vitrail, la céramique, la tapisserie et bien d'autres disciplines artistiques réclament de grands espaces de travail avec des conditions d'éclairage, de chauffage et d'accès que l'on ne rencontre pas dans les appartements, même HLM. A cause de toutes ces difficultés, l'artiste a droit à un statut spécial en ce qui concerne les impôts, soit directs, soit sur le chiffre d'affaires. L'artiste a droit à ne pas rendre un produit fini commercialisable comme justificatif. L'artiste a droit à la communication, ce qui sous-entend, particulièrement pour les arts plastiques, des lieux ou des locaux pour exposer à des conditions financières acceptables et d'autre part un accès, qui lui est actuellement presque totalement refusé, au public à travers les mass media.

Sektionsnachrichten

Ostschweiz

Wanderausstellung: Die Techniken des künstlerischen Schaffens

Im Anschluss an die 2. Biennale in Lausanne hat die Sektion Ostschweiz ihren Ausstellungsbeitrag «Die Techniken des künstlerischen Schaffens» auf Tournee geschickt. Die Ausstellungsreise begann in den Räumen der neuen Gewerbeschule St. Gallen, in welcher die Abteilung Kunst einen angesehenen Platz einnimmt.

Ausser dem Präsidenten Fredy Thalman, der die Ausstellung eröffnete, stellten sich weitere Mitglieder zur Verfügung, den Besuchern am Eröffnungstage und auch später die instruktive Schau näher zu erläutern. Wie man u.a. aus Presseberichten erfahren konnte, sind diese Erläuterungen dankbar entgegengenommen worden.

Inzwischen ist die Ausstellung im Seminar Rorschach gezeigt worden und darauf in der Kantonsschule Wattwil. Es ist geplant, sie auch in den Kantonen Thurgau und Appenzell zu zeigen. Diese Schau, die im Rahmen der 2. Biennale in Lausanne im allgemeinen nicht besonders beachtet worden ist, weil kaum spektakulär, ist von Anfang an im Hinblick auf diese regionale Aufgabe konzipiert worden.

Es darf wohl mit gutem Recht behauptet werden, dass mit ostschweizerischer Nüchternheit und Kargheit im Sinne des zentralen Grundkonzeptes der Biennale eine wirkungsvolle und geschätzte Verbindung zwischen Öffentlichkeit und Kunst erreicht worden ist. Für die ostschweizerischen Mitglieder der GSMBA, die sich mit Freude und Eifer um diese Ausstellung bemüht haben, war es eine Genugtuung zu erleben, dass auch unter ausgemachten Individualisten im Hinblick auf eine kollektive Aufgabe und bei gutem Einvernehmen erfreuliche Gesamtergebnisse erzielt werden können.

Georges Dulk